

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 131

présenté par

M. Jean-Pierre Barbier, Mme Poletti, Mme Louwagie et M. Door

ARTICLE 40

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« par arrêté des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale, de l'économie et du budget, ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« par l'arrêté précité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'appartient pas à l'État de fixer par voie réglementaire ce qui relève de la libre négociation commerciale entre des personnes privées.